

Les votations, comment ça marche? (RTS découverte)

En Suisse, pays démocratique par excellence, les citoyens sont appelés à se prononcer sur le plan ..... généralement ..... fois par année. Ils sont convoqués pour voter sur des initiatives populaires, des référendums facultatifs ou des référendums obligatoires. Il y a également des votations au niveau ..... et ..... Les citoyens peuvent voter de différentes manières : ..... ou ..... Dans certains cantons, ils peuvent également voter .....

Les initiatives populaires

**Les initiatives populaires** sont proposées par un groupe d'au moins 7 et au maximum 27 citoyens ayant le droit de vote et qui souhaite une révision de la ..... Pour ce faire, ce groupe se réunit en un comité d'initiative. La révision peut consister en un **ajout à la Constitution, en une modification ou encore en une suppression d'un article de la Constitution ou de sa totalité**. Pour ce faire, le comité dépose son projet à la Chancellerie fédérale. A réception du projet d'initiative populaire, l'administration fédérale se penche sur le texte pour déterminer s'il est recevable ou non, s'il respecte les exigences légales.

Le comité d'initiative a ensuite ..... ans (18 mois), pour récolter ..... signatures marquant le soutien d'autant de citoyens à son projet pour qu'il soit soumis à votation.

Si l'initiative populaire est déclarée recevable, le Conseil fédéral est chargé d'organiser une **votation populaire**. Le Parlement peut, lui, élaborer un ..... à l'initiative. Les citoyens sont alors appelés à se prononcer sur les deux textes lors d'une votation fédérale. Ils doivent aussi dire lequel des deux textes ils privilégient en répondant à une question subsidiaire. Pour que l'initiative populaire passe la rampe, elle doit obtenir ce que l'on appelle la "**double majorité**". C'est-à-dire que le texte doit être accepté par la **majorité du peuple et la majorité des cantons**. Si le texte est accepté, le Parlement doit alors, dans la plupart des cas, élaborer une loi d'application sur la base de ces nouvelles dispositions constitutionnelles.

Les contre-projets

Lorsqu'un comité lance une initiative populaire, le Parlement peut y opposer un **contre-projet** direct ou indirect. Le parlement ou le Conseil fédéral proposent un **contre-projet** quand ils souhaitent proposer une **alternative à une initiative**.

Il existe deux types de **contre-projet** :

- Le contre-projet direct : en réponse à l'initiative, le parlement propose un **autre article** constitutionnel. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet est soumis à la votation en même temps que l'initiative populaire en question à moins que celle-ci soit retirée (lorsque le contre-projet convient au comité d'initiative).
- Le contre-projet indirect : en réponse à l'initiative, le parlement propose non pas une modification de la Constitution, mais une **modification de la loi, voire une nouvelle loi**. Le contre-projet indirect permet aux autorités de proposer une alternative sans modifier directement la Constitution. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, le contre-projet indirect entre en vigueur si l'initiative est refusée.

## Les référendums

### Les référendums facultatifs

Chaque citoyen a le droit de lancer un référendum - dit facultatif - **contre une loi, un arrêté fédéral ou un traité international décrété par le Parlement**. Il a pour ce faire ..... jours à partir de la publication officielle de l'acte pour récolter ..... signatures.

Si le **référendum** est jugé recevable, le Conseil fédéral doit organiser une **votation populaire**. Aux citoyens d'accepter ou non la loi, l'arrêté ou le traité international adopté par le Parlement. Ici, la majorité des cantons n'est pas nécessaire. Seule la **majorité du peuple** est requise. On l'appelle la "**majorité simple**". Le texte entre en vigueur s'il est accepté.

### Les référendums obligatoires

Ici, il n'y a pas de dépôt de texte à la Chancellerie fédérale par un quelconque comité. En effet, on parle de **référendum obligatoire** parce que le peuple est appelé à voter d'office quand le Parlement décide d'une **modification de la Constitution**. Il n'y a donc pas non plus de récolte de signatures. Pour que le texte entre en vigueur, la "**double majorité**" du peuple et du canton est nécessaire.

RTS Découverte, Sources: Institutions politiques suisses. Vincent Golay, Mix & Remix. LEP Editions, 2005, ch.ch, admin.ch

a) Votations du (date) .....

b) Complète le tableau en notant: le numéro, les objets de votations et le type de votation (modification d'une loi (M), initiative (I), référendum (R)), le niveau de votation: (fédéral (F), cantonal (Ca), communal (Co)), les recommandations du Conseil Fédéral et tes remarques éventuelles.

Votations du .....

No	Objet de la votation	Type	Niveau	Position du CF	Remarques

« L'ordre divin », film de Petra Volpe

Le Temps.

Le 7 février 1971, 57,7% des mâles suisses se rendent aux urnes pour un scrutin historique. Près de 66% d'entre eux décideront finalement d'accorder le droit de vote aux femmes. Sur ce coup-là, on ne peut pas dire que la douce Helvétie ait fait œuvre de pionnière, même si sur le plan cantonal Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville autorisaient déjà le suffrage féminin depuis quelques années. Il y a cinq ans, le Lausannois Stéphane Goël racontait dans « De la cuisine » au parlement le long combat des Suissesses pour obtenir le droit de participer au débat démocratique. A travers des témoignages et des images d'archives édifiantes, il racontait un siècle de patriarcat, de machisme et de misogynie ordinaire.

Réponds aux questions d'après le film :

- a) Quand a eu lieu la votation ? .....
- b) Quels sont les rôles de la femme ? .....
- .....
- c) Quels sont les rôles de l'homme ? .....
- .....
- d) Dans quel canton se passe le film ? .....
- e) Pourquoi ce titre ? .....
- .....
- .....
- f) Comment l'as -tu trouvé ? (Justifie) .....
- g) Voilà une définition : « ... est un ensemble de mouvements et d'idées [politiques](#), [philosophiques](#) et [sociales](#), qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes. Le ... a donc pour objectif d'abolir, dans ces différents domaines, les [inégalités homme-femme](#) dont les femmes sont les principales victimes, et ainsi de promouvoir les [droits des femmes](#) dans la [société civile](#) et dans la [vie privée](#). » (Wikipedia) Quel mot est défini ici et quel rapport avec le film ? .....
- .....

Fin du film :

- « En 1981 le principe de l'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution. »
- « En 1990, Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à introduire le droit de vote des femmes au niveau cantonal. »

« L'ordre divin », film de Petra Volpe

Le Temps.

Le 7 février 1971, 57,7% des mâles suisses se rendent aux urnes pour un scrutin historique. Près de 66% d'entre eux décideront finalement d'accorder le droit de vote aux femmes. Sur ce coup-là, on ne peut pas dire que la douce Helvétie ait fait œuvre de pionnière, même si sur le plan cantonal Genève, Vaud, Neuchâtel et Bâle-Ville autorisaient déjà le suffrage féminin depuis quelques années. Il y a cinq ans, le Lausannois Stéphane Goël racontait dans « De la cuisine » au parlement le long combat des Suissesses pour obtenir le droit de participer au débat démocratique. A travers des témoignages et des images d'archives édifiantes, il racontait un siècle de patriarcat, de machisme et de misogynie ordinaire.

Réponds aux questions d'après le film :

a) Quand a eu lieu la votation ? Février 1971

b) Quels sont les rôles de la femme ? Est à la maison, s'occupe de la cuisine, du ménage, des enfants, du beau-père, ...

c) Quels sont les rôles de l'homme ? Au travail, gagne l'argent. A la maison, est le chef, mange, lit le journal.

d) Dans quel canton se passe le film ? Appenzell Rhodes-intérieures (AI) (plaques AR sur le bus)

e) Pourquoi ce titre ? Dans le film, l'ordre divin est énuméré plusieurs fois. En famille : « Se mêler de politique quand on est une femme, c'est se dresser contre l'ordre divin ». Pasteur lors de l'enterrement : « Elle a su où était sa place ici dans ce monde et dans l'ordre divin ».

f) Comment l'as-tu trouvé ? (Justifie) .....

g) Voilà une définition : « ... est un ensemble de mouvements et d'idées [politiques](#), [philosophiques](#) et [sociales](#), qui partagent un but commun : définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes. Le ... a donc pour objectif d'abolir, dans ces différents domaines, les [inégalités homme-femme](#) dont les femmes sont les principales victimes, et ainsi de promouvoir les [droits des femmes](#) dans la [société civile](#) et dans la [vie privée](#). » (Wikipedia) Quel mot est défini ici et quel rapport avec le film ? Féminisme. La femme, Nora est traitée plusieurs fois de féministe.

Fin du film :

« En 1981 le principe de l'égalité entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution. »

« En 1990, Appenzell Rhodes-Intérieures est le dernier canton à introduire le droit de vote des femmes au niveau cantonal. »